

La Gouvernance interne du Pacte de Milan de Politique Alimentaire Urbaine



Un document visant à fournir des lignes directrices de gouvernance pour le fonctionnement du MUFPP

Janvier 2026

1. Structure de gouvernance du Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine

En mai 2016, le Comité de rédaction du Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine (MUFPP) a voté afin de définir la gouvernance du MUFPP par la création d'un **Secrétariat** et d'un Comité de pilotage (CP), en désignant la **Présidence du MUFPP** et en définissant les **règles internes** du Pacte de Milan. Le Comité a également établi les critères et les exigences pour la sélection des villes hôtes du Forum mondial du MUFPP.

2. Présidence du MUFPP

Le **Maire de Milan**, représentant la ville fondatrice, **assure la présidence du Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine**. La Municipalité de Milan est également **membre permanent du Comité de pilotage**. En tant que Présidence, la **Municipalité de Milan accueille le Secrétariat du MUFPP** et garantit le bon fonctionnement et la continuité de ses activités grâce à des ressources humaines et financières dédiées.

3. Le Secrétariat du MUFPP

Depuis mai 2016, la Ville de Milan assure le fonctionnement du Secrétariat du MUFPP par la mise en place d'un bureau doté d'un directeur et d'un personnel dédiés.

Le Secrétariat est aujourd'hui **intégré au Département de la politique alimentaire de la Division Éducation de la Municipalité de Milan**.

Sa mission est d'**assurer le fonctionnement constant et stratégique du réseau**, notamment en ce qui concerne:

- 1.le **soutien au travail de la Présidence** pour la réalisation de la mission du MUFPP;
- 2.le **soutien au Comité de pilotage et aux villes signataires** dans la mise en œuvre du MUFPP;
- 3.la co-organisation des **Forums mondiaux et régionaux** du MUFPP, y compris un accompagnement spécifique de la ville hôte;
- 4.l'organisation des **Prix du Pacte de Milan** (Milan Pact Awards – MPA);
- 5.la promotion et la coordination de **partenariats** entre réseaux alimentaires internationaux et régionaux, organisations internationales, ONG, etc.;
- 6.la coordination des actions de **plaidoyer et de communication** afin d'alimenter les débats internationaux;
- 7.la mise à disposition **d'outils, de recherches et de ressources de connaissance** utiles aux villes signataires pour la mise en œuvre de politiques alimentaires urbaines durables;
- 8.la promotion des **échanges de connaissances** par le biais de formations et d'activités de renforcement des capacités;
- 9.l'élaboration de **propositions de projets**.

4. Le Comité de pilotage du MUFPP

Le Comité de Pilotage (CdP) **représente les villes signataires du MUFPP au niveau régional** et assure une supervision stratégique afin de garantir que la mission et le mandat du MUFPP soient pleinement mis en œuvre dans l'ensemble des régions.

1.Les membres du comité de rédaction étaient : Baltimore, Belo Horizonte, Bethléem, Dakar, Douala, Medellin, Milan, São Paulo, Bois-le-Duc, Tel Aviv-Yafo et Turin.

Le Comité de pilotage est **directement impliqué dans la gouvernance du MUFPP** et dans l'orientation stratégique collective, aux côtés de la Présidence et du Secrétariat.

4.1 Composition

Le Comité de pilotage est composé de **13 membres** représentant les différentes zones géographiques, réparties comme suit:

- Afrique : 2 villes;
- Asie-Pacifique: 2 villes;
- Eurasie et Asie du Sud-Ouest: 2 villes;
- Europe: 2 villes;
- Amérique du Nord et centrale: 2 villes;
- Amérique du Sud: 2 villes.

Le premier Comité de pilotage (2017–2018) était composé des villes suivantes: Abidjan, Astana, Athènes, Baltimore, Belo Horizonte, Buenos Aires, Dakar, Milan, Nairobi, São Paulo, Tel Aviv-Yafo, Toronto, Valence.

Le deuxième Comité de pilotage (2019–2020) était composé de: Abidjan, Almere, Belo Horizonte, Dakar, Milan, Nairobi, New Haven, Rio de Janeiro, San Antonio de Areco, Séoul, Tel Aviv-Yafo, Toronto, Valence.

Le troisième Comité de pilotage (2021–2022) était composé de: Antananarivo, Bandung, Barcelone, Belo Horizonte, Birmingham, Kazan, Mérida, Milan, New Haven, Ouagadougou, Rosario, Séoul, Tel Aviv-Yafo.

Le quatrième Comité de pilotage (2023–2025) était composé de: Addis-Abeba, Baltimore, Bandung, Barcelone, Belo Horizonte, Birmingham, Dakar, Guadalajara, Istanbul, Jabalpur, Milan, Rosario, Séoul.

4.2 Responsabilités des membres du CdP

Les membres du Comité de pilotage doivent:

- 1.**représenter les villes signataires** de leur région respective;
- 2.**participer aux réunions du Comité de pilotage**;
- 3.**élaborer et mettre en œuvre**, en coordination avec le Secrétariat du MUFPP, **un plan de leadership** pour leur région;
- 4.**échanger et communiquer** avec les autres villes signataires de leur région sur **les travaux du Comité de pilotage** et faire remonter au Comité les enjeux régionaux pertinents;
- 5.promouvoir, conjointement avec le Secrétariat du MUFPP, la mission du MUFPP dans leur région, notamment en:
 - **encourageant d'autres villes** actives dans le domaine des politiques alimentaires **à signer le Pacte** de Milan, en impliquant les parties prenantes régionales;
 - **mobilisant les villes signataires dans les activités** du MUFPP;
 - **soutenant l'organisation d'au moins un Forum régional** durant le mandat;
 - **soutenant les villes de leur région dans la soumission de bonnes pratiques aux MPA**;
 - **facilitant les échanges de connaissances** et la coopération entre villes signataires;
 - **participant à des actions de plaidoyer** aux niveaux régional et international;
- 6.fournir des conseils et une **assistance au Secrétariat** pour la mise en œuvre des activités du MUFPP;
- 7.proposer des **candidatures de villes hôtes pour le Forum mondial**, participer à la sélection et à l'approbation de la ville hôte et collaborer avec le Secrétariat pour le développement des thématiques principales du Forum;

- 8. décider de la sélection et de l'approbation de la ville hôte du Forum mondial;**
- 9. collaborer avec le Secrétariat pour aider la ville hôte à définir les thèmes principaux du Forum mondial ;**
- 10. mobiliser des opportunités de financement pour les villes de la région;**
- 11. statuer sur les procédures de suspension** des villes membres du Comité de pilotage ne respectant pas leurs obligations, conformément au paragraphe 4.6.

4.3 Élection

Chaque ville signataire a le droit et le devoir de voter pour ses représentants. Chaque ville ne peut voter **que pour des villes candidates appartenant à sa zone géographique.** Chaque ville peut exprimer **jusqu'à deux votes**, à condition que les villes choisies n'appartiennent pas au même pays.

L'Europe est représentée par deux villes, auxquelles s'ajoute la Municipalité de Milan, en tant que Présidence du MUFPP et membre permanent du Comité de pilotage.

Les deux villes de chaque région ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élues membres du Comité de pilotage.

4.4 Durée du mandat

Le Comité de pilotage est élu pour un **mandat de deux ans** à compter de la date de son élection.

4.5 Fréquence des réunions et processus décisionnel

Le Comité de pilotage se réunit régulièrement, **au minimum trois fois par an en ligne**, ainsi qu'**une fois en présentiel**, à l'occasion du Forum mondial du MUFPP.

Le Comité de pilotage examine les **questions clés** relevant de ses responsabilités.

Les décisions sont adoptées **à la majorité simple**. La Municipalité de Milan ne participe pas au vote, sauf en cas d'égalité des voix.

4.6 Procédure de suspension

Si un membre du Comité de pilotage **manque systématiquement à ses tâches et obligations**, le comité directeur peut, **à la majorité simple, voter sa destitution**.

Les représentants du comité de pilotage du MUFPP lors de la réunion en présentiel du comité directeur qui s'est tenue au Palazzo Marino le premier jour du Forum mondial 2025 du MUFPP à Milan



ANNEX

Critères et exigences minimales pour la sélection des villes hôtes des Forums mondiaux du MUFPP.

Les villes candidates à l'accueil d'un Forum mondial du MUFPP doivent démontrer :

- la **disponibilité d'un lieu d'accueil adapté** ;
- une **expertise organisationnelle et logistique** dans la gestion d'événements internationaux de grande ampleur ;
- des **ressources financières suffisantes** pour couvrir l'ensemble des coûts d'organisation et de logistique de l'événement, y compris les frais de déplacement et d'hébergement des participants issus des pays les moins avancés (PMA) ;
- une **thématique et un concept pour le Forum mondial** ;
- des synergies avec des événements internationaux de plus grande envergure ;

- des **dates proposées autour de la Journée mondiale de l'alimentation** (mi-octobre) ;
- une **plateforme en ligne dédiée** (sur le site du MUFPP), la diffusion en temps réel des informations (photos, vidéos, etc.) et des stratégies de relations publiques visant à renforcer la couverture médiatique ;
- la **participation, sans droit de vote, aux travaux et réunions du Comité de pilotage** pendant l'année concernée, si la ville hôte n'est pas déjà membre du Comité de pilotage.

En janvier 2020, le Comité de pilotage a approuvé les « Lignes directrices pour l'accueil du Forum mondial du MUFPP », fournissant des informations détaillées à l'ensemble des villes intéressées par l'organisation de l'événement.

13 octobre 2025, Milan
Réunion physique du comité de pilotage

